



RÉGIME FINANCIER 2025-2026 ÉTUDIANT INTERNATIONAL

Adopté le 3 septembre 2024

DES FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER DE 50\$ NON-REMBOURSABLES SONT PAYABLES LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

DÉTAILS DES FRAIS		Session automne (août à décembre)	Session hiver (janvier à mai)	Total
DROITS D'INSCRIPTION *	Non remboursable	150.00 \$	150.00 \$	300.00\$
FRAIS ACCESSOIRES	Non remboursable Comprend les assurances collectives, les infrastructures informatiques, les activités pédagogiques, photocopie et autres frais.	310.00 \$	310.00\$	620.00\$
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE (AGECSS) *	Non remboursable après le 20 septembre pour la session d'automne, et le 15 février pour la session d'hiver.	17.50 \$	17.50 \$	35.00 \$
ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN *	Non remboursable après le 20 septembre pour la session d'automne, et le 15 février pour la session d'hiver.	80.60 \$ ¹	80.60 \$ ¹	161.20 \$ ¹
DON À LA FONDATION (<i>facultatif</i>)	Un reçu pour don sera émis	30.00 \$	30.00\$	60.00 \$
ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	L'assurance maladie est remboursable au complet si l'étudiant ne se présente à aucun cours. Pour un étudiant qui quitte pendant la session, il y aura des frais de 68.00 \$ par mois de fréquentation à payer (minimum de trois mois).	340.00 \$ ¹ (1 ^{er} août au 31 décembre)	476.00 \$ ¹ (1 ^{er} janvier au 31 juillet)	816.00 \$ ¹ (1 ^{er} août au 31 juillet)
DROITS DE SCOLARITÉ POUR ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	- Programmes préuniversitaires et Tremplin DEC - Programme de Techniques juridiques - Programme de Technologie de l'architecture	1 730.00 \$ 1 830.00 \$ 1 885.00 \$	1 730.00 \$ 1 830.00 \$ 1 885.00 \$	3 460.00\$ 3 660.00\$ 3 770.00\$
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE POUR ÉTUDIANT INTERNATIONAL	- Tous les programmes (à l'exception de Technologie de l'architecture) - Technologie de l'architecture	4 324.00 \$ ¹ 5 608.00 \$ ¹	4 324.00 \$ ¹ 5 608.00 \$ ¹	8 648.00 \$ ¹ 11 216.00 \$ ¹
AUTRES FRAIS	- Ordinateur portable pour tous les programmes (dès la première session). - Achat de manuels, de matériel scolaire et de laboratoires. - Achat d'une trousse pour le programme de Technologie de l'architecture.			

MADALITÉS DE PAIEMENT

* Ces frais sont payables lors de l'inscription. Tous les autres frais et les contributions additionnelles sont payables en un (1) seul versement au début de la session, ou en quatre (4) versements égaux le 20^e jour de chacun des quatre (4) premiers mois de la session.

MODALITÉS DE CALCUL DES FRAIS LORS D'UN DÉPART

Au moment de son départ, l'étudiant doit obligatoirement informer le Secrétariat des études, car la date inscrite sur la fiche de départ sert à calculer le montant dû. Le calcul des frais remboursables se fait au prorata du nombre de jours de fréquentation.